Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260518-0818052026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 11/05/2026
Date d'affichage : 21/05/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance ***du 18 mai 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **dix-huit du mois de mai** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . M. SOUFFLET . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . . Mmes GAUTHIER . CAPLAN .. GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL-MILLIOZ .Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN . Mme GACHOT

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à M. JORE
M. JEANMOUGIN à M. LATOUCHE
M. ICAZE à Mme. SAHEL-MILLIOZ

Mme ESTIVAL a été nommée secrétaire.

****

N° 08

OBJET : <u>Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste contractuel (CDD TC) – Direction Enfance – Jeunesse</u>

M. Matthieu MORANGE, Adjoint délégué aux Finances, aux Ressources Humaines et à la Vie Économique, rappelle au Conseil Municipal qu'Anthony FORTIN, directeur du Pôle Enfance – Jeunesse – Sport, est actuellement en congé de formation professionnelle.

Il réintègrera son poste à l'issue de ce congé le 2 juin 2026.

Le CDD de la personne qui le remplace doit ainsi s'achever le 1er juin 2026.
Toutefois, compte tenu du plan de charge du pôle (CTG, PEDT) et des évolutions importantes opérées depuis le départ en congé de formation de M. FORTIN (changement de logiciel de gestion), il paraît opportun de prévoir un contrat pour accroissement temporaire d'activités.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :
- de prévoir un CDD du 2 juin 2026 jusqu'au 3 juillet 2026 (date de la fin d'année scolaire),
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

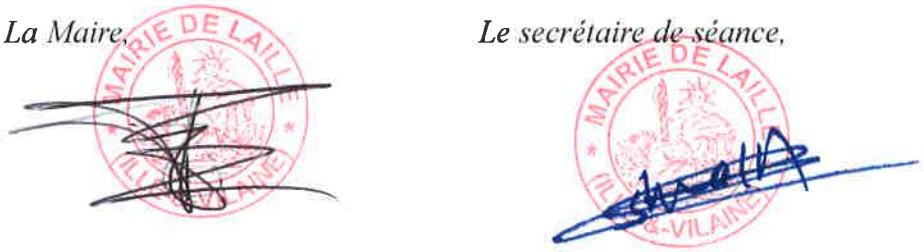
Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260518-0818052026-DE

CRÉATION DE POSTE CDD

Grade	Temps de travail	Dates d'effet
Animateur territorial	35/35èmes	2 juin 2026 au 3 juillet 2026

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 21/05/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

